



Formation « référent Handicap » (7 heures – 1 jour)

(Formation obligatoire – Loi du 11 février 2005 / Décrets 2017 – Accessibilité et inclusion)

I. Personnel concerné

Toute personne désignée comme **référent handicap** au sein de l'entreprise, ainsi que :

- Managers, responsables RH, responsables QSE,
- Responsables de formation, encadrants,
- Membres du CSE.

II. Prérequis

Aucun.

III. Objectifs

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Comprendre les obligations légales liées au handicap (Loi 2005, Agefiph, OETH).
- Accompagner un collaborateur en situation de handicap.
- Identifier les besoins d'adaptation du poste et les démarches possibles.
- Mettre en place une politique d'inclusion et de prévention non-discriminatoire.
- Devenir l'interlocuteur interne de référence sur ces sujets.

IV. Contenu de la formation



Programme détaillé sur 1 jour

A. Le cadre réglementaire

- Loi du 11 février 2005 : égalité des droits et des chances.
- Notions de handicap, invalidité, inaptitude.
- L'OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés).
- Rôle de l'Agefiph, MDPH, Cap Emploi.
- Les évolutions réglementaires récentes.

B. Le rôle du Référent Handicap

- Missions, périmètre, responsabilités.
- Devoir de confidentialité.
- Interface entre salarié / employeur / organismes externes.

C. Accueil et accompagnement des salariés

- Identifier les besoins et limitations.
- Adapter le poste, les horaires, les outils.
- Procédure de maintien dans l'emploi.
- Pilotage du dossier administratif.

D. Prévention et inclusion

- Sensibiliser les équipes.
- Construire une culture inclusive.
- Prévenir les discriminations.

E. Études de cas

- Mise en situation sur des cas réels.
- Analyse de scénarios d'accompagnement.

V. Attestation

Une attestation de formation sera remise à chaque participant.